



République Démocratique du Congo

UNIVERSITE CATHOLIQUE DU GRABEN



« UCG »

Site web: www.ucgraben.ac.cd



Comité d'Éthique de la Recherche Médicale (CERM-UCG)

Email : cerm.ucg@ucgraben.ac.cd, cerm.ucg@gmail.com

COMMUNIQUE N°001/2025

A l'intention des étudiants de la faculté de Médecine (G3, L3, D4 entrant et Sortant), de l'Ecole de Santé Publique (L3, L2 ancien, Master), des résidents en spécialisation, des candidats à la thèse et des chercheurs.

Concerne : Rappel de l'obligation de soumettre tout projet de recherche pour approbation éthique

Le CERM-UCG tient à rappeler tous les étudiants et étudiantes de la Faculté de médecine que tout projet de recherche et tout travail scientifique sur les sujets humains à publier ou à défendre émanent de ou faisant participer l'UCG d'une manière ou d'une autre, doit préalablement recevoir une approbation éthique du CERM attestée par un numéro émanant de son administration, suivant la décision rectoriale N°UCG/CAB-RECT/MTA/018/MKG/024 du 20 Avril 2024. Aucun travail ne sera donc accepté à la défense sans se conformer à cette exigence.

Aussi, le CERM tient à rappeler à tous que tous les travaux de fin d'études (TFC, TFE, Mémoires, Thèses) seront d'abord évalués par le logiciel antiplagiat en vue de lutter contre le plagiat, suivant la décision CUTCM/011/2024 du 16 Avril 2024 avant toute défense publique. Les directeurs et encadreurs des travaux sont priés de demander la conformité du travail aux exigences antiplagiat avant de signer toute autorisation de dépôt du travail. Le seuil actuel des similitudes toléré est de $\leq 15\%$, pages de garde exclues.

Pour soumettre les travaux pour approbation éthique, la procédure reste la même : obtenir les canevas de soumission auprès du secrétariat administratif du CERM dans les bureaux de la Faculté de Médecine à l'horizon ou par demande électronique, payer les frais d'évaluation correspondants au type de travail au compte du CERM, envoyer un seul fichier PDF par courriel à l'adresse électronique cerm.ucg@gmail.com avec copie à cerm.ucg@ucgraben.ac.cd en spécifiant l'objet dans le corps du message.

Pour l'analyse antiplagiat, les travaux sont à envoyer aux mêmes adresses mail par le directeur du travail et ou l'encadreur du travail. Les étudiants le désirant peuvent demander un code du logiciel antiplagiat pour une évaluation continue de leur travaux durant la rédaction auprès des services administratifs du CERM.

Fait à Butembo, le 16 Juin 2025

Pour le CERM-UCG,

Professeur Tsongo Kibendelwa Zacharie



Président du CERM et Coordonnateur du Consortium pour le Troisième Cycle